

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION N°923
DU 25 SEPTEMBRE 2025

Du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration de la société Electricité de France (EDF) du 25 septembre 2025, il a été extrait ce qui suit :

II. COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR, POUR DELIBERATION

.../...

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide conformément aux articles L.225-24 du Code de commerce et 13 de l'ordonnance n° 2014-948 du 20 août 2014 relative à la gouvernance et aux opérations sur le capital des sociétés à participation publique, de nommer M. Matthieu CHABANEL en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Bruno CREMEL dont la démission a pris effet le 5 mai 2025, et ce pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

La nomination de M. Matthieu CHABANEL en qualité d'administrateur, qui prend effet à compter de ce jour, sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale ordinaire d'EDF.

La présente délibération est adoptée par le Conseil d'administration à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés.

Extrait certifié conforme, le 26 septembre 2025



La Secrétaire du Conseil d'administration